

DOCUMENT DE TRAVAIL

COMPLÉMENT D'INFORMATION AU VOLET II DU PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE

Ces projets sont soumis à une **consultation locale par l'école**, soit auprès du personnel et des parents de l'école. Ainsi, le directeur d'école approuve les programmes d'études locaux ou projets pédagogiques particuliers sur proposition des enseignants (art. 96.15 LIP). Le conseil d'établissement de l'école approuve l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves. (art. 85 LIP).

| PISTES DE TRAVAIL POUR LES ÉQUIPES-ÉCOLES | ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER |
|--|--|
| CLASSE ORDINAIRE | <p>Parmi les orientations du plan d'organisation scolaire adoptées le 25 octobre 2011 (résolution 28-CC-2011-2012), le Conseil des commissaires « considère la classe ordinaire comme un lieu privilégié de réussite propice aux apprentissages et au développement de tous les élèves qui y étudient et encourage toute initiative permettant d'atteindre cet objectif ».</p> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des initiatives dans les milieux permettant de considérer la classe ordinaire comme un lieu privilégié de réussite propice aux apprentissages et au développement de tous les élèves qui y étudient. |
| École de secteur avec PROGRAMME DE MUSIQUE RECONNU PAR LE MELS ¹ et concentration musique | <p>L'offre de services spécialisée en musique est dispersée sur le territoire de la CSMV.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une continuité et une cohérence entre l'offre de services du primaire et du secondaire. Rassembler l'expertise musicale, en lien avec les programmes reconnus par le MELS, en un seul et même lieu afin d'offrir à l'élève une expérience musicale complète et stimulante. |
| École de secteur avec CONCENTRATION 4 ARTS | <p>Aucune concentration 4 arts n'est offerte par nos écoles secondaires.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir à l'élève une formation complète en arts en lui permettant d'expérimenter les 4 disciplines suivantes : soit art dramatique, musique, danse et arts plastiques. Répondre à un intérêt grandissant pour ce secteur d'enseignement. |
| École de secteur avec PROGRAMME SPORT-ÉTUDES RECONNU PAR LE MELS et CONCENTRATION SPORT | <p>La demande pour les programmes Sport-Études est élevée. D'ailleurs, 92 élèves de notre territoire sont inscrits cette année au programme Sport-Études offert par la Commission scolaire des Patriotes puisqu'il n'est pas offert par la CSMV.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir un programme d'enseignement qui a fait ses preuves et qui propose une voie motivante, notamment aux garçons et aux jeunes athlètes. Offrir à la fois le programme Sport-Études et une concentration sport afin de créer un lieu où le sport fait partie intégrante de la vie scolaire. |

¹ MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

| PISTES DE TRAVAIL | ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER |
|---|---|
| Écoles de secteur avec CONCENTRATION SPORT | <p>Plusieurs écoles secondaires de la CSMV offrent une concentration sport. Aussi, la multiplication de ces concentrations amène des disparités liées à l’accessibilité, au contenu et au temps consacré.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un lieu unique pour offrir cette concentration et ainsi maximiser l’expérience d’une variété de sports. |
| École de secteur avec CONCENTRATION LANGUES ET COMMUNICATION <i>(appellation à préciser)</i> | <p>Les langues et les communications ont un grand pouvoir d’attraction auprès des jeunes et de leurs parents. Bien qu’aucune école de la CSMV n’offre cette concentration, elle possède les ressources et l’expertise pédagogique qui lui permettrait d’implanter ce programme dans l’une de nos écoles secondaires.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un programme d’enseignement qui répond aux intérêts nouveaux des élèves du territoire. • Implanter un programme novateur d’apprentissage. |
| École de secteur avec CONCENTRATION SCIENCE ET TECHNOLOGIE | <p>Cette concentration est offerte par la CSMV. Cependant, la CSMV possède une expertise reconnue en matière de science et technologie, de même que les ressources nécessaires permettant de bonifier et d’élargir cette offre de services.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étendre l’offre de programme qui répond spécifiquement aux intérêts des garçons. • Rassembler les ressources afin d’offrir une expertise et des équipements de pointe en la matière. • Bénéficier de la participation de la CSMV à la Chaire de recherche sur l’intérêt des jeunes à l’égard des sciences et de la technologie, menée conjointement par l’Université du Québec à Montréal (UQAM) et l’Université de Sherbrooke. |
| École de secteur avec CONCENTRATION MÉDIATIC | <p>Cette concentration est offerte à la CSMV. Celle-ci possède une expertise reconnue en médiatic et les ressources nécessaires pour développer et élargir cette offre de services.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étendre l’offre de ce programme qui répond spécifiquement aux intérêts des garçons. • Rassembler les ressources afin d’offrir une expertise et des équipements de pointe en la matière. |

Autres considérations :

- Toute autre piste de travail découlant de l’initiative des équipes-écoles est aussi considérée.
- Chacun de ces projets pédagogiques particuliers serait **accessible à l’ensemble des élèves du territoire de la CSMV.**
- Chacun de ces projets permet le **développement de partenariats** avec des organisations ciblées sur le territoire.
- Ce volet fait partie d’une résolution du Conseil des commissaires adoptée le 10 avril 2012.